

Le Risque inondation à Chelles est-il plus élevé que supposé ?

Les risques associés aux débordements de la Marne lors de fortes crues sont depuis longtemps minimisés pour les territoires au nord du canal de Chelles, sous prétexte d'une part, d'une caractérisation du régime de crues de la Marne dite « à montée lente », d'autre part, d'une protection ou d'un écrêtage « toutes périodes » qui seraient apportés par le barrage-réservoir du Der (département de la Marne) et enfin dans l'affirmation de l'existence d'une barrière ultime qui serait assurée par le canal de Chelles

Cette vision rassurante est fortement mise en doute lorsqu'on prend en considération la réalité du fonctionnement des bassins de rétention et de l'exécution des obligations de maintenance que nécessitent des rives, et que des phénomènes nouveaux sont susceptibles de faire évoluer ces crues aujourd'hui encore plus dangereusement

La sécurité apportée par les bassins de régulation n'est pas assurée lors d'épisodes de d'orages violents ou de pluies importantes et de longue durée, au printemps d'une part, quand ces ouvrages sont quasi remplis pour assurer le soutien d'étiage de la Marne, et en toute saison d'autre part, si ces épisodes de précipitation sont concentrés entre ce bassin et Chelles.

De même, un entretien insuffisant des rives et digues du canal « protecteur » fait courir le risque d'une rupture comme en 1910, avec pour conséquence une inondation rapide et importante sur toute la partie nord de ce canal, de part et d'autre de la voie de Chemin de fer où se concentre la majorité de la population de la ville.

Par ailleurs, les conditions évoluent fortement depuis une dizaine d'années dans le sens d'une augmentation du risque inondation, aggravé par l'imperméabilisation croissante des sols accompagnant les modes constructifs récents, conjuguée avec les variations climatiques tendancielle qui font envisager sérieusement l'hypothèse de crues d'un niveau supérieur à celle de 1910, déjà atteint par la crue de 1872 par exemple.

Toutes ces questions sont analysées dans le document « Le risque d'inondation dans le bassin chellois – Dynamique des crues, prévention et gestion de crise » rédigé par Pierre-Louis THILL, qui a bien voulu nous autoriser à le publier sur notre site.

L'auteur relève également les incertitudes liées à la modélisation des crues, essentielle pourtant pour anticiper les mesures de protection et, éventuellement, d'évacuation. A la fin de l'ouvrage, il avance quelques préconisations, en particulier sur la problématique du Ru de Chantereine, le plan communal de sauvegarde (PCS), les éléments d'un Plan de protection du risque inondation (PPRI), etc.

S'agissant du PCS, celui-ci doit être révisé régulièrement et tous les 5 ans faire l'objet d'un exercice pratique (art. L731-3-II du Code de la sécurité intérieure). La participation des habitants est facultative, mais la réunion à l'initiative de la mairie pour rendre compte aux riverains de la Marne, entre rivière et canal, des améliorations apportées récemment, laisse penser que la démonstration par l'auteur d'une probable extension d'un risque fort et rapide d'inondation pour les 30.000 habitants qui résident au nord du canal fera qu'ils seront associés à ces exercices et rapports.